

16

Monsieur,

Etant mon Intention et desir de  
 retourner a vostre Ville, d'ind de faire part a Jellez le plus  
 s'ouvent que me sera possible des occurrences de nos quartiers, Je n'ay voulu  
 faillir de l'advection de mon arriere. La visée de Mors aux portes de la  
 ville pensant y entrer le mesme jour, Mais comme les soldatz de  
 cette garnison y font entree extrêmement aetrez et mal correspondans  
 par ensemble en resolution. Ils ne me voulerent mesme permettre  
 l'entree. Quoy voyant me suis Retiree a l'abbaye de S. Eustache, ou au  
 mande aucuns deputez desd's soldatz, Esquels apres aurines diffinictes  
 ont faiblement redescendu et et le content de me recevoir Jours de  
 maianb dome assurant de ne me nuire en façon que tromque par tous  
 ceux de ma suite, d'ind de me prestez toute assistance et service  
 en ce que touchera le gouvernement du pays, sans toutes fois m'auoir  
 voulu faire aucun serment de le faire, ny me reconnoisre pour leur  
 chef. Jusques a ce que leurs monts eussent passés / leurs desomphes  
 faictz et leur argent prest, la quoy suis presentement empesche de  
 pouruoir et donner ordre, non sans grands soins, paine et travail.  
 Lesd's ay trouue en fort bonne esquipage, et tels que (a moy aduis)  
 en en pourra treire, et sans appaisés et satisfaitz de ce que leur et  
 d'oub) boy et loyal service, Car ne faut auoir doute de leur bon  
 volente et deuotion au service des estatz et de la patrie, Ils sont  
 renommés comme J'ay touché a faire tous leurs besoins  
 un. Lesd's qu'ily ont receu du Sr. d'oy Juas en date du xij<sup>e</sup> du present  
 par laquelle Il leur ordonne de r'elaxer en toute diligence les  
 de Bielez et les autres rapitanez qu'ily h'ont presentés, Sur quoy  
 de leur ay conseilé de ne donner aurines response. Aind de passer  
 le tout sans s'entendre les tenans le plus y traitement prest qu'ily p'ouont  
 ce qu'ily font, sont sans tr'asf'ice, D'usnepeud Monsieur J'ay  
 me puis luy ser de l'emb'chise humblement V. E. des hommes  
 et fauueurs qu'il euy a presté me faire et que J'ay receu en sa contempation

et respect passant par les lieux de son gouvernement, de quoy  
l'obligation me est si grande que me seray jamais content que Je  
may faict cognois luy a V. S. La grande estime et affection  
que Jay de faire agreable service a J. M. S. et que recevray  
toujours pour ung des plus grands heurs qui me seroient advenus  
Suppliant humblement V. S. ainsi de roice et satisfaction  
que nauray jamais plus de plaisir et de resourcement, que lors  
que me voizay honore de vos commandemens / partirant de  
vos nouvelles, et assure de vostre bonne sante et disposition  
en laquelle le prie Dieu

Consieur. de continuer V. S. toujours amice et mon en  
la bonne grace d'elle a laquelle humblement me recommande  
De Swinburne le 20 de decembre 1576

Monsieur si ne venoit mal a  
vostres a V. S. Je la vouldroij  
bien recevoir passer par vobz affaires  
quelques fois par commissaire Puyvis  
vostres, pour assister aux occasions lesquelles  
se pouvoient offrir.

De V. S.

bien humble et affectionné en service  
George de Lorraine

*J. P. M.*  
Monsieur.

Monsieur E. J. van der Raay



T. J. D. C. L. X. V. I. I. I.